



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2022
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :
25/05/2022

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 07

Nombre de votants : 09

Quorum : 06

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
François

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi 30 mai, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA
Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA
Sébastien, Madame BIFERALI Martine, Monsieur LAPORTE
Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Etaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Madame AÏUTI
Dominique, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Madame ANDREÏ
Brigitte.

Absents représentés : Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis donne
pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame AÏUTI Dominique
donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

La séance de l'assemblée débute à 18h00

1 – Convention Petit Port

Le Maire propose au Conseil Municipal comme chaque année la mise en place d'une convention de mise à disposition des anneaux d'amarrage du Petit Port de SAGONE pour les professionnels.

Il propose de fixer le prix de la location à mille euros par anneau pour une durée de six mois. Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 09 voix pour 0 voix contre et est adoptée.

2 – Nomination d'un délégué communautaire.

Suite à la démission de Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis de son mandat de Conseiller Communautaire, le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la nomination d'un nouveau Conseiller Communautaire. Celui-ci doit être désigné dans l'ordre du tableau des Conseillers Municipaux.

Messieurs SPADA Sébastien, RAFFALLI Louis et LAPORTE Bernard démissionnant successivement de ce mandat, Monsieur AMPART Jean-Claude est nommé Conseiller Communautaire.

3 – Création d'emplois contractuels.

Comme chaque année Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins de la commune liés à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Pour y faire face, il propose le recrutement d'agents contractuels dans les secteurs d'activité suivants :

- Secours en mer
- Animation
- Entretien

Il propose un recrutement maximum de dix agents contractuels :

- 8 pour un accroissement saisonnier d'activité
- 2 pour un accroissement temporaire d'activité

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 09 voix pour 0 voix contre et est adoptée.

4 – Déclaration préalable pour l'édification des clôtures.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'impact paysagé et environnemental des clôtures et lui propose d'avoir recours à une déclaration préalable en vue de leur édification.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages soit 09 voix pour 0 voix contre et est adoptée.



Le Maire,
François COGGIA